



CONTRAT D'APPRENTISSAGE : LE RÉUSSIR EN 5 ÉTAPES

FAIRE SON CHOIX METIER

Étape 1 : Je m'informe sur les métiers qui me plaisent : recherches, stages, rdv entreprises suivi par une chargée de développement du CFA Adapssa, dédiée à votre projet.

SE PRÉ-INSCRIRE

Étape 3 : Je trouve un organisme de formation et je m'y pré-inscris : on vous aidera à prendre les devants !

SIGNATURE DU CONTRAT

Étape 5 : L'enjeu de ce contrat réside dans le choix de l'entreprise et de l'organisme de formation : on est là pour faciliter ce partenariat.

SÉLECTIONNER UN DIPLÔME

Étape 2 : Se renseigner sur les diplômes (ou titres professionnels) en contrat d'apprentissage pour le métier retenu : CIO, forum, salons, portes ouvertes... Là encore, on vous guidera.

TROUVER UN EMPLOYEUR

Étape 4 : Je trouve un employeur et signe un contrat d'apprentissage. Le CFA Adapssa vous guidera pour anticiper la recherche de l'entreprise qui pourra vous accueillir.

INSCRIPTION DANS L'OF

Étape finale : De juin à septembre, vous pouvez vous inscrire dans l'organisme de formation et débiter les cours dès le début de l'année scolaire.

Vous souhaitez vous former aux métiers du secteur sanitaire, social, et, médico-social : contactez le CFA Adapssa au 05 53 74 02 16
contact@cfa-adapssa.fr - www.cfa-adapssa.fr